

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Le 13 octobre 2009

Madame Marie-Claude Théberge
Chef du Service des projets en milieu terrestre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Avis du MRNF sur l'inventaire printanier de l'avifaune dans le cadre
du projet de parc éolien dans la MRC de l'Érable**

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 15 septembre 2009 concernant le projet de parc éolien dans la Municipalité régionale de comté de L'Érable.

Vous trouverez ci-joints les commentaires du ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant l'inventaire printanier de l'avifaune.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec Mme Pascale Dombrowski, responsable du dossier, au 819 371-6151, poste 345 ou par courriel à Pascale.Dombrowski@mmnf.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stephanie Lachance".

Stephanie Lachance

SL/PD/sg

p. j.

c. c. Mme Évelyne Barrette, MDDEP
M. Gilles Lehoux, MDDEP
M. Alain Simard, dir. gén., MRNF 04-17

Avis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur l'inventaire printanier de l'avifaune dans le cadre du projet de parc éolien dans la Municipalité régionale de comté de l'Érable

N/Réf. : 20090917-24 – V/Réf. : 3211-12-127

1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a fait parvenir au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) l'inventaire printanier de l'avifaune qui complète l'étude d'impact du projet de parc éolien de L'Érable.

2. ÉTAT DE SITUATION

- Le projet d'Enerfin Sociedad de Energia S.A. (Enerfin) consiste à aménager un parc éolien d'une puissance de 100 MW.
- Le projet est issu du deuxième appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec Distribution (HQD) lancé en 2005.
- L'installation de 50 éoliennes de 2 MW (Enercon E-82) est prévue sur le territoire des municipalités de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Saint-Pierre-Baptiste, qui sont situées dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Érable, région du Centre-du-Québec.
- Enerfin a signé avec HQD un contrat d'achat d'électricité pour 20 ans à partir du 1^{er} décembre 2011.
- Le parc est situé entièrement en territoire privé et occupe une superficie de 190 km².
- Le coût du projet est évalué à environ 400 M\$. Le promoteur garantit un minimum de 48 % du coût des éoliennes qui sera dépensé dans la région de la Gaspésie et dans la MRC de Matane (estimation 134 M\$), et un minimum de 240 M\$ sera dépensé au Québec.
- Les redevances aux municipalités sont évaluées à 200 000 \$ par année, et les paiements pour les propriétaires privés sont évalués à 200 000 \$ annuellement.

3. COMMENTAIRES

Le 21 septembre 2009, après la lecture du document déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), des questions et commentaires ont été transmis par le MRNF aux consultants pour le projet de parc éolien, Geneviève D'Anjou et Dany Desruisseaux.

À cette occasion les points suivants furent mentionnés :

- *« Certains éléments devront être précisés concernant l'inventaire printanier des oiseaux pour le projet de parc éolien dans la MRC de l'Érable :*
 - *Tableau 4 : Pourquoi mettre le total de la saison alors que ce chiffre n'est disponible que pour les sites de références ?*

- *Tableau 5 : Les valeurs indiquées pour l'abondance quotidienne moyenne (oiseau/jour), soit 4,1 et 13,6 sont exactement les mêmes que celles du tableau 5 du projet de parc éolien les Moulins. Je présume que ces chiffres ne sont pas les bons pour le tableau qui nous concerne (de L'Érable). Pouvez-vous nous fournir les bonnes valeurs ?*
- *Figure 7 : Les valeurs utilisées dans l'histogramme pour le belvédère Raoul-Roy et Eagle Crossing sont les valeurs pour la saison, alors qu'elles auraient dû être les valeurs pour la période de référence, soit 9,5 (et non 11,8) et 4,8 (et non 6,7). »*

Ces précisions sont essentielles pour déterminer l'acceptabilité de cette partie de l'étude d'impact. Les erreurs qui s'y trouvent sont peut-être attribuables au court délai entre la fin des travaux et le dépôt du document, mais elles engendrent un doute sur la qualité du reste du document. En date du 13 octobre 2009, le MRNF n'a reçu aucune nouvelle de l'une ou l'autre des personnes mentionnées précédemment (consultants).

4. PERSONNE-RESSOURCE

Toute question concernant les commentaires ci-dessus peut être adressée à :

Madame Pascale Dombrowski
Direction de l'expertise
Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
Direction générale région Mauricie - Centre-du-Québec
Secteur des opérations régionales
Téléphoné : 819 371-6151, poste 345
Courriel : Pascale.Dombrowski@mmf.gouv.qc.ca

Le 8 octobre 2009